



Centre d'approvisionnement – bureau d'Ottawa
Salle 9N088C, 9^e étage
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Le 9 juillet, 2019

addenda n° 2

Objet : Demande de Proposition (DDP) n° FP802-190046
Titre : Soutien aux exercices fondés sur le Système de commandement d'intervention :
élaboration, animation, évaluation et formation

Madame, Monsieur,

À la suite de la demande de proposition, le présent addendum (# 1) est d'informer les soumissionnaires éventuels, des questions et réponses suivante et des changement apporter dans la DDP :

Question 1: Le critère M5 de l'article 4.1.1.1 *Critères techniques obligatoires* indique ce qui suit :

« Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis l'expérience de l'animation d'au minimum deux (2) exercices de gestion des incidents complexes* dans un milieu opérationnel. »

De plus, le critère d'évaluation coté C2 indique que :

« Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis l'expérience de l'animation des exercices de gestion des incidents complexes* dans un milieu opérationnel. »

Pour ces critères, est-ce que le terme « animation » fait référence à l'animation d'exercices fondés sur la discussion (p. ex. séminaires, ateliers et exercices de simulation sur table) seulement, ou est-ce que des activités liées au contrôle d'un exercice fonctionnels et exercices à grande échelle de plus grande envergure et plus complexes (p. ex. contrôleur principal/superviseur de la cellule de simulation, coordonnateur des acteurs/gestionnaire de la liste des principaux événements) seront également prises en considération?

Réponse 1 :

Les exercices fondés sur la discussion et les exercices fondés sur les opérations ont recours à l'animation :

- Durant l'exécution d'exercices fondés sur la discussion, les animateurs dirigent les discussions, s'assurant que les participants restent sur la voie d'atteindre les objectifs de l'exercice et qu'ils explorent les questions pertinentes en détail si possible durant la période allouée.
- Durant l'exécution d'exercices fondés sur opérations, on a recours à l'animation lorsqu'on dirige des discussions, de façon plus officielle (p. ex. séances de rétroaction immédiates, conférences postérieures aux opérations) ou moins officielle (p. ex. discussions en petit groupe centrées sur des sujets précis liés à l'exercice et qui sont tenues tout au long de l'exercice), ou lorsqu'on mène des séances d'information (p. ex. séances d'information pour évaluateurs/contrôleurs).



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Ainsi, l'équipe d'évaluation prendra en considération les exemples liés aux exercices fondés sur la discussion ainsi qu'aux exercices fondés sur les opérations.

Cependant, pour répondre aux critères susmentionnés, il ne suffit pas de seulement indiquer qu'une ressource a assumé un rôle en particulier. Tel qu'il est indiqué dans la Demande de proposition :

- tous les exemples fournis doivent correspondre à la définition d'exercice de gestion d'incident complexe;
- l'expérience de la ressource proposée doit être énoncée clairement en donnant un résumé/description de projets/d'expérience professionnelle antérieurs et en indiquant quand ce travail a été accompli.
-

Toutes autres conditions générales de cette demande de proposition demeurent les mêmes.

Cordialement,

Stéphane Julien

Agent principal des contrats

Centre d'approvisionnement, Services du matériel et des acquisitions, 9N088C

Opérations financières et Gestion du Matériel

Pêches et Océans Canada

200, rue Kent, Ottawa, ON, K1A 0E6, CANADA

Téléphone : (343)-548-5181

Courriel : Stephane.Julien2@dfo-mpo.gc.ca

Canada